



VILLE de MAYENNE

Budget annexe Eau et Assainissement

Rapport de Présentation

BUDGET PRIMITIF 2023



L'équilibre du budget primitif 2023

Ce budget est voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022, soit une reprise excédentaire en section de fonctionnement de 474 188,07 € (contre + 614 770 € repris au budget 2022) et excédentaire en section d'investissement de 213 517,34 € (contre + 167 786,68 € en 2022).

L'équilibre du budget 2023 s'établit :

- pour la section de fonctionnement à **1 045 500 €** (en diminution de 10% par rapport au BP 2022)
- pour la section d'investissement à **2 133 999,68 €**

FONCTIONNEMENT

		Dépenses		Recettes	
	27K€	dépenses de personnel		Redevances Eau	200K€
	73,5K€	charges à caractère général			
	350K€	Amortissements		Redevances assainissement	300K€
1 046K€				Loyers	4K€
	16,5K€	Charges financières		Subventions	23K€
	5K€	Dépenses imprévues		opérations d'ordre	44K€
	574K€	Autofinancement		Excédent 2022	474K€

INVESTISSEMENT

		Dépenses		Recettes	
	1 178K€	dépenses d'investissement		Autofinancement	574K€
				Subventions	329K€
2 134K€	73K€	remboursement de dette		recettes d'ordre , avances	400K€
	152K€	dépense d'ordre; dépenses imprévues ; avances		Excédent 2022	530K€
	731K€	Report de crédits 2022		Report de crédits 2022	301K€

Pré requis :

Le service public de l'eau comme celui de l'assainissement sont qualifiés par la loi « d'industriel et commercial » (art L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont soumis à un principe d'équilibre strict : le financement de l'activité de ces services est assuré par la redevance perçue auprès de l'utilisateur. Les SPIC doivent être gérés en budget annexe.

Pour la gestion de ces deux services, la Ville a opté pour une délégation de service public au moyen d'un contrat de concession confié à la société VEOLIA EAU. Cette concession a été conclue à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 12 ans via un contrat d'affermage.

Nos deux services sont assujettis à la TVA et sont donc présentés Hors Taxes.

Conformément à la loi NOTRe les compétences eau et assainissement collectif feront l'objet d'un transfert intercommunal au plus tard au 01/01/2026.

Éléments à retenir au titre du budget 2023 :

- ✓ une reprise de résultat de fonctionnement excédentaire 2022 moins favorable à celle reprise au budget précédent (-140 582 €) mais une reprise de résultat d'investissement excédentaire améliorée (+ 45 780 €),
- ✓ une dépense et une recette ponctuelles, propres à l'exercice 2023 liées à la 3^{ème} campagne de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (dépense de 26 775 € / recette de 21 421 €),
- ✓ Une dépense nouvelle de 500 € annuels pour la contribution au syndicat d'eau du Nord mayenne dans le cadre de sa démarche de gestion et de préservation de la ressource en eau liée au Plan de Gestion de la sécurité sanitaire de l'Eau (PGSSE),
- ✓ un produit issu des surtaxes ajusté au réalisé 2022 sans révision tarifaire au stade du budget primitif. A noter qu'une réflexion est engagée sur la révision de la part collectivité et notamment la suppression de la dégressivité pour la tranche gros consommateur.
- ✓ un autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de 573 490 € moins élevé que l'autofinancement dégagé au budget 2022 (715 128 €),
- ✓ un programme de travaux 2023 de 1 177 812 € dont 513 600 € au titre de la réhabilitation du réservoir d'eau potable de Hoche.
- ✓ Un volume budgétaire deux sections confondues de 3 179 500 € en 2023 quasi similaire à 2022 (3 175 734 € en 2022)

La section d'exploitation 2023

La section d'exploitation 2023 enregistre une diminution de budget en lien avec la diminution de l'excédent de reprise (- 140 582€) qui entraîne de facto la diminution de l'autofinancement vers la section d'investissement de 141 638 € par comparaison au budget 2022.

LES RECETTES D'EXPLOITATION 2023 :

RECETTES				
Chap	Intitulé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
002	résultat n-1	614 769,90	614 769,90	474 188,07
70	Produits des services	505 402,10	543 424,11	504 284,93
70128	surcharge eau	220 000,00	225 546,08	200 000,00
70611	surcharge assainissement	280 000,00	313 670,79	300 000,00
708	loyers relais radiophonie	5 402,10	4 097,24	4 284,93
7087	remboursement de frais		110,00	
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	23 027,00
77	Produits exceptionnels		3 563,17	
042	Opérations d'ordre	44 218,00	44 217,04	44 000,00
	TOTAL R.F.	1 164 390,00	1 205 974,22	1 045 500,00

Les **recettes 2023** s'élèvent à **1 045 500 €** dont 527 312 € de recettes réelles (donnant lieu à encaissement) soit 50% des recettes de fonctionnement 2023 et dont 474 188 € de report d'excédent de fonctionnement 2022 soit 45% des recettes de fonctionnement 2023. A noter qu'au budget 2022 le report excédentaire représentait 53% des recettes de fonctionnement.

- Les deux surcharges sont attendues à hauteur de 200 000 € pour l'eau et de 300 000 € pour l'assainissement. Le budget 2023 est construit sans révision tarifaire.

Le programme des travaux envisagés pourra être financé par les recettes d'exploitation inscrites sans revalorisation des tarifs supportés par les usagers. Toutefois une étude est en cours.

- Les redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs téléphoniques occupant par le biais de leurs antennes les châteaux d'eau sont budgétées pour 4 285 €.

Au titre des recettes de fonctionnement 2023, nous inscrivons également :

- Deux subventions constituant des recettes nouvelles ponctuelles pour financer la 3^{ème} campagne de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux à laquelle est soumise la station d'épuration du halage. Nous attendons à ce titre 13 388 € de l'Agence de l'Eau et 8 033 € du Département.
- La reprise du résultat reporté de 2022 est moins favorable que celle qui avait servi à la construction du budget 2022 avec une diminution de 140 582 € entre le résultat repris au budget 2022 (614 770 €) et celui repris au budget 2023 (474 188 €).

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION 2023 :

DEPENSES				
Chap	Intitulé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
011	Charges générales	55 500,00	27 136,65	73 410,00
6063	Fournitures petit équipement		366,29	
613	locations	300,00	258,00	300,00
61523	entretiens et réparations	14 200,00	16 335,68	16 500,00
6161	assurances	1 800,00	2 290,47	2 350,00
618	divers	5 600,00	1 188,34	1 200,00
622	rémunération d'intermédiaires	30 000,00		45 760,00
628	divers		4 880,00	5 350,00
635	impôts	3 600,00	1 817,87	1 950,00
012	Charges de personnel	28 000,00	27 074,00	27 100,00
022	Dépenses imprévues	2 900,00		5 000,00
67	Subventions	2 100,00	2 094,18	
66	Charges financières	17 000,00	15 939,66	16 500,00
	SOUS TOTAL Dépenses réelles	105 500,00	72 244,49	122 010,00
042	Amortissements	343 762,00	343 761,08	350 000,00
023	Virement SI	715 128,00		573 490,00
	TOTAL D.F.	1 164 390,00	416 005,57	1 045 500,00

Les **dépenses réelles d'exploitation** sont composées :

- Des charges à caractère général pour **73 410 €** (60 % des dépenses réelles). Les principales dépenses de ce chapitre concernent :
 - o pour 16 500 € l'entretien des poteaux d'incendie et l'auto surveillance de la station d'épuration par le laboratoire d'analyses départemental,
 - o les taxes foncières relatives aux châteaux d'eau pour 1 950 €
 - o un crédit nouveau inscrit pour un total de 35 260 € pour une analyse des micro polluants assainissement par le Laboratoire Départemental, pour la recherche des CVM en eau potable par Véolia et pour des tests à la fumée en assainissement.
 - o Le poste « divers » pour un total de 5 350 € regroupe l'adhésion à l'agence technique départementale de l'eau et de l'assainissement (4 850 €), et la contribution au syndicat d'eau du Nord Mayenne de 500€ annuel pour sa démarche de gestion et préservation de la ressource en eau.
- Des charges de personnel pour **27 100 €** correspondant au remboursement annuel du budget général d'un poste de technicien du bureau d'études à 80% tel que délibéré le 15/12/2016.
- Des dépenses imprévues dans le respect d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section sont inscrites à hauteur de **5 000 €** dans le but de faire face à des dépenses exceptionnelles non prévisibles.
- Des charges financières pour **16 500 €** correspondant au paiement des intérêts de la dette (détail des échéances en page 6). Notre encours est constitué de 4 prêts à taux fixe et un prêt indexé sur Euribor, index anticipé à la hausse en 2023.

Les **amortissements 2023** se chiffrent à **350 000 €**, ils correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs du budget. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens inscrits à l'inventaire.

L'**autofinancement** propre à l'exercice 2023 ressort à **573 490 €** après reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2022.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 : 2 133 999,68 €

RECETTES					
Chap	Intitulé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	reports 22
001	résultat n-1	167 786,68	167 786,68	213 517,34	
1068	Dotation complémentaire réserve	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
1068	Excédent de fct capitalisé			215 780,58	
13	Agence de l'eau	261 601,00			78 988,00
131	Département	383 066,20		307 117,00	222 781,76
131	Mayenne Communauté		38 523,71	22 325,00	
238	Avances sur marchés		3 441,30	30 000,00	
	SOUS TOTAL Recettes d'investissement réelles	744 667,20	141 965,01	888 739,92	301 769,76
021	virement SF	715 128,00		573 490,00	
040	amortissements	343 762,00	343 761,08	350 000,00	
041	opérations patrimoniales	40 000,00	17 206,50	20 000,00	
	TOTAL	1 843 557,20	502 932,59	1 832 229,92	301 769,76
				2 133 999,68 €	

En recettes, on retrouve :

- Le résultat d'investissement excédentaire de 2023 de 213 517 €, niveau amélioré par rapport à celui repris au budget précédent (167 787€),
- La dotation complémentaire issue du résultat de fonctionnement 2022 de 100 000 € pour compléter le financement de la section d'investissement et compenser la baisse du résultat d'investissement de 2022,
- Deux sources de financement externes en provenance du Département avec le fonds départemental d'eau potable et d'assainissement attendu pour 2023 à 307 117 € finançant les travaux programmés à hauteur de 30% de la dépense HT. La seconde source résulte d'un fonds de concours de Mayenne Communauté pour financer les travaux d'extension des réseaux EU et AEP chemin de Grinhard permettant de viabiliser la parcelle restante de la Zone d'Activités de l'Orgerie de compétence Mayenne Communauté.

(cf le détail associé au programme des dépenses d'investissement)

- Le virement de la section d'exploitation, constituant l'autofinancement 2023 pour 573 490 €,
- Les amortissements, contrepartie de la dépense d'ordre de la section d'exploitation de 350 000 €,
- Les reports de crédits en recettes de 301 770 € correspondent aux subventions notifiées du fonds départemental et de l'Agence de l'Eau pour l'autosurveillance de la station d'épuration.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :

DEPENSES					
Chap	Intitulé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	reports 22
16	Emprunts et dettes	71 500,00	71 127,42	73 000,00	
21	Travaux AEP	82 707,45	48 823,16	144 246,00	116 807,54
21	Travaux EU	1 269 462,83	192 404,74	453 966,00	571 874,41
2313	château d'eau	419 547,00	5 721,54	513 600,00	15 858,24
2315	travaux en cours	63 908,60	48 331,23	66 000,00	26 527,39
238	avances sur travaux		29 370,30	30 000,00	
020	dépenses imprévues	20 000,00		58 120,00	
	SOUS TOTAL Dépenses réelles	1 927 125,88	395 778,39	1 338 932,00	731 067,58
040	subventions d'équipement	44 218,00	44 217,04	44 000,00	
041	opérations patrimoniales	40 000,00	17 206,50	20 000,00	
	TOTAL	2 011 343,88	457 201,93	1 402 932,00	731 067,68
				2 133 999,68 €	

- Les crédits d'investissement 2023 sont proposés à hauteur de **2 133 999,68 €**. Ils comprennent :
- ✓ les opérations d'ordre pour 64 000 €,
 - ✓ des dépenses imprévues pour 58 120 €,
 - ✓ des avances sur travaux pour 30 000 €,
 - ✓ le remboursement du capital de la dette pour 73 000 € selon les échéances d'amortissement suivantes :

Exercice 2023	Contrats			Solde
	N éch	Amortissement	Intérêts	
Janvier	1	23 836,91 €	6 253,96 €	30 090,87 €
Février	2	8 208,73 €	1 329,47 €	9 538,20 €
Mars	2	4 000,00 €	1 107,20 €	5 107,20 €
Avril	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mai	2	8 255,40 €	1 334,67 €	9 590,07 €
Juin	2	4 000,00 €	1 072,60 €	5 072,60 €
Juillet	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Août	2	8 302,45 €	1 390,94 €	9 693,39 €
Septembre	2	4 000,00 €	1 038,00 €	5 038,00 €
Octobre	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Novembre	2	8 349,89 €	1 411,36 €	9 761,25 €
Décembre	2	4 000,00 €	1 003,40 €	5 003,40 €
TOTAL	17	72 953,38 €	15 941,60 €	88 894,98 €

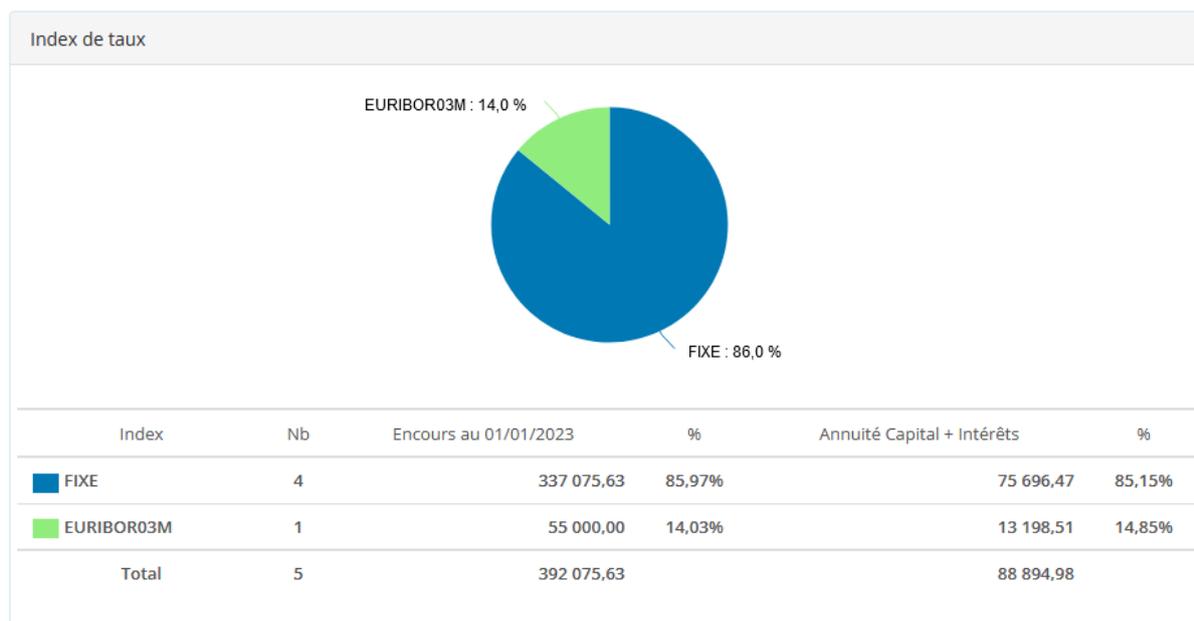
- ✓ les reports de crédits de dépenses engagées (devis signés) sur l'exercice 2022 mais non facturées en 2022 pour 731 067,58 € dont les travaux d'autosurveillance de la station d'épuration du halage, le réaménagement de la collecte EU en amont du Pont Notre Dame, ou encore le renouvellement des réseaux EU et AEP du Chemin de Grinhard.
- ✓ le programme de travaux défini selon le programme des travaux de voirie du budget principal et dans le respect des schémas directeurs en assainissement et eau potable.
On y trouve un projet phare avec la réhabilitation du réservoir Hoche (513 600 € financé à 30% par le Fonds Départemental).
Au total ce programme de travaux pour 2023 s'élève à **1 177 812 €** à partir de la décomposition suivante :

Travaux proposés	Dépenses			Recettes	
	Alimentation Eau Potable	Eaux usées	Total HT	Fonds Départemental	Mayenne Communauté
Renouvellement réseaux BD Jean Jaurès	135 221 €	143 292 €	278 513 €	70 127 €	
Réhabilitation réservoir Hoche	513 600 €		513 600 €	154 080 €	
Réaménagement collecte EU La Poterie Impasse de la Ronceraie		101 724 €	101 724 €	30 517 €	
Réhabilitation chemisage rue de Parigné		87 975 €	87 975 €	26 393 €	
Renouvellement réseau Eaux Usées ZA de l'Orgerie		130 000 €	130 000 €	26 000 €	
Accompagnement de projets (urbanisme, CD53 ...)		20 000 €	20 000 €		
Divers travaux concessionnaire	26 000 €	20 000 €	46 000 €		
Travaux d'extension du réseau d'eaux usées et de renforcement d'eau potable Chemin de Grinhard (ZA de l'Orgerie)			report de crédits 2022		22 325 €
TOTAL	674 821 €	502 991 €	1 177 812 €	329 442 €	

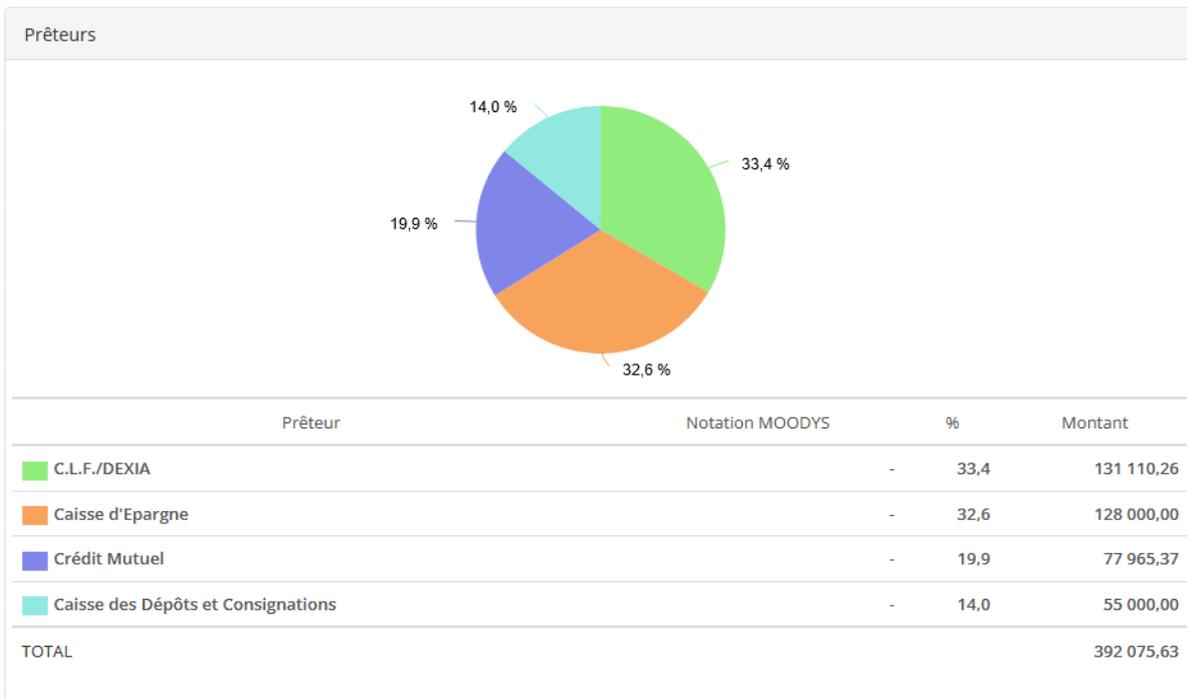
FOCUS SUR LA DETTE :

La dette du budget annexe eau et assainissement au 01/01/2023 s'élève à **392 075,63 €**. Elle comprend un encours de 5 prêts et dispose d'un taux moyen de 4,30% (il était de 3,74 % en 2022). Sa durée résiduelle moyenne est de 5 ans et 3 mois.

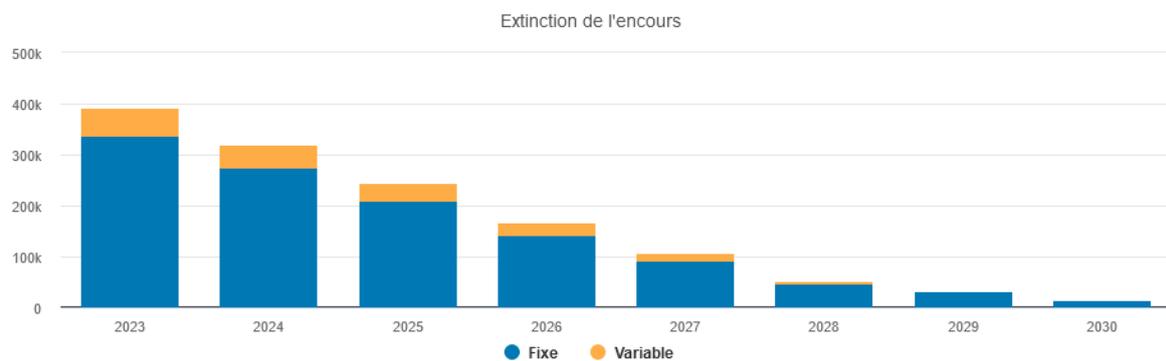
Présentation par type de risque :



Présentation par prêteur :



Présentation du profil d'extinction de la dette :



Exer.	Encours début	Capital	Intérêts	Taux moyen	Taux actuariel	Annuité
2023	392 075,63	72 953,38	15 941,60	4,30	4,21	88 894,98
2024	319 122,25	74 855,63	13 257,44	4,35	4,33	88 113,07
2025	244 266,62	76 837,45	9 787,14	4,28	4,36	86 624,59
2026	167 429,17	59 708,21	6 602,90	4,20	4,25	66 311,11
2027	107 720,96	54 720,96	4 060,07	3,84	4,09	58 781,03
2028	53 000,00	21 000,00	1 566,83	3,52	3,59	22 566,83
2029	32 000,00	16 000,00	899,60	3,46	3,51	16 899,60
2030	16 000,00	16 000,00	346,00	3,46	3,51	16 346,00